COMMUNE DE REUILLY
Département de l'Indre
Canton de LEVROUX

ARRETE DU MAIRE
N°134/2023

INTERDICTION DE CIRCULER et DE STATIONNER
Du mardi 14 novembre 2023 à 21h30 au mercredi 15 novembre 2023 à 6h00
Fermeture du passage à niveau (PN 153)

Le Maire de la Commune de Reuilly (Indre),
Vu les articles L.2213 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 37.1 et R 233.1 du Code de la Route,
Vu la demande formulée le 5 octobre 2023 par l'entreprise STTP représentée par Monsieur CORRE Julien domiciliée 74, rue Gédéon OUVRARD à COULONGES sur l'AUTIZE (79160),
Considérant que les travaux de dépose et repose du platelage de la voie ferrée nécessitent de fermer le passage à niveau 153,

ARRETE :

Article 1er :
Du mardi 14 novembre 2023 à 21h30 au mercredi 15 novembre 2023 à 6h00 à l'occasion des travaux de dépose et repose du platelage du passage à niveau réalisés par STTP et/ou ses sous-traitants, la circulation sera interdite à tous véhicules. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2:
Pendant la durée de l'interdiction de circuler, la circulation sera déviée comme suit:
- Les véhicules voulant se rendre en centre-bourg par la rue des Ponts devront prendre la RD 918 et passer par la rue Nationale,
- Les véhicules voulant quitter la ville par la rue de la Gare, devront prendre la Voltaire, la rue de la Liberté pour rattraper la RD918 ou passer par la rue Victor Hugo, la rue Jean Jaurès et la rue Nationale,

Article 3 : La signalisation de position nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et enlevée par l'entreprise et/ou ses sous-traitants.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et dans la commune de Reuilly.

Article 6 :
Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Indre,
Monsieur le Maire de Reuilly,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée pour information :
- A STTP
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à la Brigade de proximité de Gendarmerie de Reuilly
- UT de VATAN
- CCPI – service des Déchets Ménagers

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 17 octobre 2023

Fait à REUILLY, le 17 octobre 2023
Le Maire,

Yves GUESNARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : STTP Prénom :
Dénomination : SOS Représenté par : COURT Julien
Adresse Numéro : 74 Extension : Nom de la voie : rue Cédric Duvard
Code postal 79160 Localité : Coulonges l'Autize Pays : France
Téléphone 05 49 06 05 63 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact@stp79.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SNCF Prénom : M. Lemaire Ludovic
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : place des Charettes
Code postal 37100 Localité : Limoges Pays : France
Téléphone 06 18 9 003 43 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ludovic.lemaire@reseau.sncf.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : demande d'arrêté du PN 183 sur la commune de Neuvy Bailleux.
Fermeture du mardi 14 novembre à 21h30 au mercredi 15 novembre à 6h00
Date prévue de début des travaux : 14 11 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 002

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 002 Date de début de réglementation 14 11 2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☒	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☒	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h
Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :
voir croquis ci-joint

Autres prescriptions :
Tx concernant la dépose/repose du platelage les travaux sont de nuit

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☒
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 05 10 2023
Nom : DESROCHES Prénom : Aurian Qualité : Secrétaire

– Copie AXIANE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

TRAVAUX PUBLICS
TRAVAUX FERROVIAIRES
MACONNERIE - CLOTURES

Agréée SNCF

SCHEMA DE DEVIATION ROUTIERE

N° du PN	PN 153
LIGNE	LIGNE 590 000 LES AUBRAIS – MONTAUBAN
Coordonnées GPS	47.086156, 2.047403
Adresse	Rue de la gare (Reuilly)

***NOTA : Schéma susceptible d'être modifié, par les services concernés.**

74 rue Gédéon Ouvrard TOURTERON / BP 37 / 79160 COULONGES S/ L'AUTIZE
Tél :05 49 06 05 63 - contact@sttp79.fr
S.A.S au capital de 50 000 . R.C.S Niort B 322 336 215 81 B 69 . SIRET 322 336 215 00023 . APE 4399C
CREDIT MUTUEL COULONGES FR76 1551 9391 0400 0201 4080 152 CMCIFR2A